

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 novembre 2016 à 20h30

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PLO, maire.

La séance était publique. Date de la convocation : 15 novembre 2016.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Maryse LESPES, Evelyne LEVEQUE, Huguette MAFFEIS, MM Didier BALDY, Jérôme CAUNES, Roland DABOS, François DAILLEDOUZE, Alain DEZALOS, Yves MASSON, Jean-Jacques PLO et Guy POTEREAU.

Etaient excusés : Alain DEZALOS et Martine LAGARDE.

Absents : Jacqueline CORIASCO, Emilie RAMIS et Frédéric PARREIN.

M Alain DEZALOS a donné pouvoir à M Jérôme CAUNES pour voter en son nom.

Mme Martine LAGARDE a donné pouvoir à M Didier BALDY pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire M Guy POTEREAU, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

Les conseillers signent le compte-rendu de la réunion du 07 septembre 2016 à l'exception de M Dailedouze.

Consultation sur le projet d'arrêt de la révision générale du PLU intercommunal

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 octobre 2016, le Conseil d'Agglomération a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le Conseil Municipal décide :

- De donner un avis favorable sur le projet de révision générale du PLUi arrêté de l'Agglomération d'Agen tel qu'il a été arrêté au conseil d'agglomération du 6 octobre 2016,
- De proposer un ajustement mineur, qui ne change pas l'économie générale du projet de PLUi sur la pièce suivante :
 - Maintien de la parcelle E 1317 en zone constructible, soit un passage d'une zone 1AUB sur le PLU communal à une zone UC sur le PLUi.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Validation du périmètre de protection modifié du château de Nazelles

Monsieur le Maire informe qu'une proposition de modification du périmètre de protection de Monuments Historiques a été proposée pour 17 communes de l'Agglomération d'Agen par l'Architecte des Bâtiments de France.

Cette proposition intervient dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Agglomération d'Agen. Ainsi, une enquête publique conjointe PLUi/PPM sera menée.

La loi du 25 février 1943 instaure une servitude de 500 mètres de rayon autour des Monuments Historiques et entraîne un régime de contrôle, par l'Architecte des Bâtiments de France, pour les travaux effectués dans ce périmètre.

Cette forme géométrique d'un rayon de 500 mètres ne tient cependant pas compte des particularités (topographiques et patrimoniales) de l'environnement du Monument Historique.

C'est pourquoi, pour pallier au caractère arbitraire et systématique de ce dispositif, l'article 40 de la loi du 13 décembre 2000 dit « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) permet d'instituer la

possibilité de définir un nouveau périmètre qui tienne compte de la réalité du terrain. Ce dernier prend ainsi en compte des ensembles d'immeubles bâtis ou non qui participent de l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir valider la proposition de modification du périmètre de protection du Château de Nazelles, de son allée de cèdres et de son pigeonnier inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 24 mars 1997.

Le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la création d'un Périmètre de Protection Modifié autour du Château de Nazelles, de son allée de cèdres et de son pigeonnier inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 24 mars 1997.
- Demande à l'Agglomération d'Agen de procéder à l'enquête publique conjointe.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

Chèques Cadeaux pour les fêtes de fin d'année au personnel en contrat de droit privé ou public

Monsieur le Maire propose d'acheter des bons d'achats pour en faire bénéficier, pour les fêtes de fin d'année, le personnel en contrat de droit privé ou public (CAE - Contrat d'avenir - CDD - CDI), salariés de la commune en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de remettre une pochette de chèques cadeaux d'une valeur de 100 € aux personnes salariées en contrat de droit privé ou public pour les fêtes de fin d'année au prorata du temps effectif de service pour l'année 2016.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Indemnité de conseil au receveur de la commune

Le Conseil Municipal, considérant que Madame Dominique CARLOTTO a donné son accord à la demande qui lui a été faite d'assurer en totalité des dites prestations, décide de lui allouer l'indemnité de conseil au taux complet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 6225 du budget primitif de 2016.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Convention de servitude BT poste Bésodis

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution d'électricité sur le domaine public de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur le chemin rural de Tourous à Bésodis au bénéfice du SDEE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Considérant l'intérêt que représente pour la commune l'implantation de conducteurs aériens d'électricité au-dessus du chemin rural sur une longueur d'environ 205 mètres,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitude nécessaire jointe en annexe ainsi que les actes authentiques correspondants.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Régie de recettes diverses

Monsieur la Maire informe les membres du conseil de la possibilité d'ajouter la régie de recettes « photocopies et fax » à la régie de recettes créée en 2014 pour la restauration scolaire. Cette possibilité simplifie les procédures pour le personnel municipal et pour le comptable public.

Le Conseil Municipal :

- nomme cette régie « régie diverse » afin d'encaisser les recettes liées :
 - au repas de la restauration scolaire au compte 7067,
 - à la production de photocopies encaissées au compte 70688,
 - à l'envoi de fax encaissés au compte 70688.
- donne son accord pour intégrer les recettes de photocopies et de fax à la régie de recettes pour l'encaissement du service de restauration scolaire

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

Motion portant sur la restructuration du bureau des douanes et la disparition de la brigade de surveillance et d'intervention des douanes d'Agen

La démarche de modernisation de l'action publique engagée par le gouvernement, dans un contexte budgétaire contraint, a amené le Ministère des Finances à élaborer un projet stratégique qui doit progressivement se traduire dans les nouvelles modalités d'action de la douane, notamment dans son organisation.

La Direction Régionale des Finances Publiques élabore une restructuration de ses services au niveau régional. Elle concerne, entre autre, la réorganisation des bureaux des douanes et la suppression des brigades de surveillance et d'intervention d'Agen, d'Albi, d'Arcachon et de Cambo.

Or, la fin de la présence des services douaniers ne garantirait plus le contrôle quotidien sur notre territoire s'étendant du Gers à la Dordogne, situé sur l'axe Bordeaux-Toulouse, au croisement de la Route Nationale 21.

Considérant que l'Etat doit assurer au territoire une garantie de protection,

Considérant que le maintien de ces services constitue un enjeu important pour le service public et la sécurité de nos concitoyens,

Le Conseil Municipal :

- Affirme son opposition à toute éventualité de fermeture, en demandant instamment le maintien de la brigade de surveillance et d'intervention ainsi que de ses moyens.
- Demande au Ministre des Finances et des Comptes publics de reconsidérer l'impact du projet régional et de veiller au maintien du service public des douanes sur notre territoire, situé à un carrefour géographique sensible.

Pour : 9	Contre : 1	Abstention : 1
----------	------------	----------------

Approbation du TRI d'Agen

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre de la directive inondation a induit une consultation des parties prenantes en 2014 afin de recueillir leurs avis sur le rapport et la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation du TRI d'Agen (Territoire à Risques important d'Inondation). A l'issue de cette consultation, les cartographies ont été approuvées du Préfet Coordonnateur de Bassin Adour Garonne le 03 décembre 2014.

Or, dans le cadre de la révision des PPRI, l'Agglomération d'Agen a initié une expertise des nouvelles cartes d'aléas.

Ainsi, la prise en compte de nouvelles informations a conduit à retenir fin 2015 un débit de 8 800 m³/s pour la crue de 1875 (en lieu et place du débit de 9 000 m³/s utilisé pour réaliser les cartes du TRI approuvées en 2014).

Par conséquent, les nouvelles cartes du TRI, prenant en compte ce débit, nécessitent d'être soumises à une nouvelle consultation auprès des parties prenantes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au rapport et la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation du TRI d'Agen.

Questions diverses

✓ Association Les Petites Mains

L'association demande que les parties communes du local mis à disposition de l'association soient entretenus par la mairie.

Mme Mafféis se porte volontaire pour effectuer cette tâche.

✓ Sono de la mairie

Lors de la cérémonie du 11 novembre, M Dailedouze ne pouvait être présent et deux administrés ont géré la sono. Monsieur le Maire souhaite que deux autres membres du conseil municipal puissent gérer la sono. MM Dabos et Potereau se portent volontaire et M Dailedouze accepte de les former.

✓ Vente du hangar rue du 19 mars 1962

Un courrier sera envoyé aux présidents des associations pour lesquelles le hangar était mis à disposition afin de procéder au déménagement du matériel.

✓ Intervention de M Dailedouze

M Dailedouze, membre de la commission communautaire petite enfance, enfance et jeunesse de l'Agglomération d'Agen, informe les membres du conseil municipal qu'une étude sur la mise en œuvre du diagnostic territorial de l'offre petite-enfance et enfance / jeunesse aura lieu prochainement et que la mairie sera destinataire d'un questionnaire.

La séance est levée à 23h00.